

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE  
SUR LES TUMEURS CEREBRALES  
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital  
75013 PARIS

--

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE  
SUR LES TUMEURS CEREBRALES  
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital  
75013 PARIS

--

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**Sommaire**

- ✓ Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- ✓ Rapport Spécial sur les conventions réglementées

◇◇◇

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE  
SUR LES TUMEURS CEREBRALES  
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital  
75013 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

A l'assemblée générale de l'A.R.T.C.,

**Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'A.R.T.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

---

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

---

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MONT SAINT AIGNAN,  
Le 4 avril 2022

**Secno**



**Franck DUCLOS**  
*Commissaire aux Comptes*

***ASSOCIATION ARTC***

*47 boulevard de l'Hopital*

*75651 PARIS CEDEX 13*

*Période du 01/01/2021 au 31/12/2021*

***SEC BURETTE***

*9 rue Malatiré*

*76000 ROUEN*

*02.35.98.67.53*

***SECNO***

*28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55*

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	39 035	7 191	31 845	32 826	982	2.99	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
<b>Immobilisations financières (1)</b>							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts				760	760	100.00	
Autres							
<b>Total I</b>	39 035	7 191	31 845	33 586	1 742	5.19	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	44 425		44 425	67 395	22 971	34.08
	Valeurs mobilières de placement	369 606		369 606	469 653	100 047	21.30
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	390 202		390 202	475 038	84 835	17.86
Charges constatées d'avance (2)	1 787		1 787	1 303	484	37.17	
<b>Total II</b>	806 020		806 020	1 013 388	207 368	20.46	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	845 055	7 191	837 864	1 046 975	209 110	19.97	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

**SECNO**

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

## BILAN PASSIF

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>		
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	
				<b>Euros</b>	<b>%</b>	
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres</b>					
	Fonds propres sans droit de reprise :					
	Fonds propres statutaires	18 344		18 344		
	Fonds propres complémentaires					
	Fonds propres avec droit de reprise :					
	Fonds statutaires					
	Fonds propres complémentaires					
	Ecarts de réévaluation					
	Réserves :					
	Réserves statutaires ou contractuelles	48 973		48 973		
Réserves pour projet de l'entité						
Autres						
Report à nouveau	865 968		942 017	76 049	8.07	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	198 399		76 049	122 350	160.88	
<b>Situation nette (sous total)</b>	734 886		933 285	198 399	21.26	
Fonds propres consommables						
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
<b>Total I</b>	734 886		933 285	198 399	21.26	
<b>FONDS DÉDIÉS</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations					
	Fonds dédiés	77 087		79 807	2 720	3.41
<b>Total II</b>	77 087		79 807	2 720	3.41	
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques					
	Provisions pour charges					
<b>Total III</b>						
<b>DETTES (I)</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)					
	Emprunts et dettes financières diverses					
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	10 845		13 991	3 146	22.48
	Dettes des legs ou donations					
	Dettes fiscales et sociales	17		34	17	49.79
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
	Autres dettes	15 029		19 798	4 769	24.09
Instruments de trésorerie						
Produits constatés d'avance			60	60	100.00	
<b>Total IV</b>	25 892		33 883	7 991	23.58	
Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	837 864		1 046 975	209 110	19.97	

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

25 892      33 823

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SEC BURETTE

**SECNO**

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Cotisations	10 260		60		10 200	NS
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	524 436		555 612		31 176	5.61
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières			3 000		3 000	NS
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés	66 100		28 445		37 655	132.38
Autres produits	125				125	
<b>Total I</b>	<b>600 922</b>		<b>587 117</b>		<b>13 805</b>	<b>2.35</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises	283		197		86	43.30
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	452 557		474 014		21 457	4.53
Aides financières	278 796		128 453		150 343	117.04
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 597		2 040		2 557	125.34
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	63 380		58 964		4 416	7.49
Autres charges	0		11		10	99.15
<b>Total II</b>	<b>799 612</b>		<b>663 679</b>		<b>135 934</b>	<b>20.48</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>198 691</b>		<b>76 562</b>		<b>122 129</b>	<b>159.52</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés			399	541	142	26.25
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			291		291	
Différences positives de change			15		15	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>			704	541	164	30.30
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				186	186	100.00
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change			1		1	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			394		394	
<b>Total IV</b>			395	186	209	112.64
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>			309	355	46	12.85
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>			198 382	76 207	122 175	160.32
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion				841	841	100.00
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
<b>Total V</b>				841	841	100.00
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion				649	649	100.00
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
<b>Total VI</b>				649	649	100.00
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>				192	192	100.00
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>			17	34	17	49.38
<b>Total des produits (I+III+V)</b>			601 626	588 499	13 127	2.23
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>			800 025	664 547	135 478	20.39
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>			198 399	76 049	122 350	160.88

## EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	65 200		65 200	
<b>TOTAL</b>	65 200		65 200	
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	65 200		65 200	
<b>TOTAL</b>	65 200		65 200	

**SECNO**

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

ASSOCIATION ARTC  
47 boulevard de l'Hopital  
75651 PARIS CEDEX 13

**ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021**

**SEC BURETTE**

9 rue Malatiré

76000 ROUEN  
02.35.98.67.53

**SECNO**

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

SEC BURETTE

## ANNEXE

### SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice  
Evènements significatifs postérieurs à la clôture

#### - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales  
Permanence ou changement de méthodes  
Informations générales complémentaires

#### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations  
Etat des amortissements  
Tableau de variation des fonds propres  
Tableau de variation des fonds dédiés  
Etat des provisions  
Etat des échéances des créances et des dettes  
Evaluation des immobilisations corporelles  
Evaluation des créances et des dettes  
Evaluation des valeurs mobilières de placement  
Produits à recevoir  
Charges à payer  
Charges et produits constatés d'avance

#### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Valorisation des contributions volontaires

#### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 837 864.46 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 600 921.56 Euros et dégageant un déficit de 198 398.84- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'ARTC est née en 1992 de la volonté des familles de patients et de l'équipe médicale de la Salpêtrière de créer une association pour développer la recherche sur les tumeurs cérébrales.

Les priorités de l'ARTC sont de :

- Donner des bourses à des jeunes chercheurs afin de les attirer dans cette discipline.
- D'investir dans des projets de recherche visant à établir une "preuve de concept". L'objectif est de faire les premières expériences afin d'obtenir des résultats préliminaires qui permettront ensuite de postuler pour des financements publics ou associatifs.
- De soutenir les services hospitaliers et les patients. En mettant à leur disposition des personnels qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et en contribuant à la formation des professionnels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'association au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

**SECNO**

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement de méthode décrit plus bas, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

##### Contributions volontaires en nature :

Contrairement à l'année précédente, les contributions volontaires en nature ont été comptabilisées à la clôture de l'exercice 2021 et figurent au pied du compte de résultat.

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 4.518 heures pour un montant de 65.200€

#### Informations générales complémentaires

##### Rémunération des dirigeants :

L'ensemble des dirigeants de l'Association ARTC exercent leur fonction de manière bénévole.

##### Fonds dédiés :

Sont enregistrés en fonds dédiés, les subventions ou dons affectés à la réalisation de projets spécifiques non utilisés figurant en solde au 31/12/2021

=> 61K€ relatifs à des dons et diverses recettes reçues dans le cadre du financement de travaux au sein de l'hôpital pour l'accueil des patients

=> 16K€ relatifs à des dons reçus dans le cadre d'une action de recherche.

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

SEC BURETTE

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### Régime Fiscal :

Le régime fiscal de l'Association A.R.T.C. relève du régime applicable aux organismes sans but lucratif. De ce fait, elle n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	34 067		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 410		3 615
TOTAL	37 477		3 615
Prêts, autres immobilisations financières	760		
TOTAL	760		
TOTAL GENERAL	38 237		3 615

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			34 067	34 067
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 057	4 968	4 968
TOTAL		2 057	39 035	39 035
Prêts, autres immobilisations financières		760		
TOTAL		760		
TOTAL GENERAL		2 817	39 035	39 035

#### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	1 818	3 408		5 226
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 833	1 189	2 057	1 965
TOTAL	4 651	4 597	2 057	7 191
TOTAL GENERAL	4 651	4 597	2 057	7 191

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 408				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 189				
TOTAL	4 597				
TOTAL GENERAL	4 597				

**SECNO**

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	18 344				18 344
Réserves	48 973				48 973
Report à nouveau	942 017	76 049-			865 968
Excédent ou déficit de l'exercice	76 049-	76 049		198 399	198 399-
Situation nette	933 285				734 886
<b>TOTAL I</b>	<b>933 285</b>			<b>198 399</b>	<b>734 886</b>

**SECNO**

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

**Tableau de variation des fonds dédiés**

ANC 2018-06 : Art. 43 1-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A LOUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>							
DONS THOMAS BERTY	66 872	53 380	59 434			60 818	60 818
DONS RAM ACTIVE	12 935	10 000	6 666			16 269	16 269
<b>TOTAL</b>	<b>79 807</b>	<b>63 380</b>	<b>66 100</b>			<b>77 087</b>	<b>77 087</b>

\* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste "Fonds dédiés".

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste "Engagements à réaliser sur ressources affectées", les dons et legs reçus dans l'exercice.
- En produits dans le poste "Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs", la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

**SECNO**

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	291		291		
TOTAL	291		291		
TOTAL GENERAL	291		291		
<b>Dont dotations et reprises financières</b>			291		

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	44 425	44 425	
Charges constatées d'avance	1 787	1 787	
TOTAL	46 211	46 211	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	10 845	10 845		
Impôts sur les bénéfices	17	17		
Autres dettes	15 029	15 029		
TOTAL	25 892	25 892		

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	43 182
Total	43 182

Les produits à recevoir correspondent aux dons reçus fin 2021 encaissés début janvier 2022

**SECNO**  
28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tel. 02 35 59 75 75 - Fax 02 35 59 11 55

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	15 029
Total	15 029

Les charges à payer correspondent aux factures non parvenues provisionnées au 31/12/2021

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 787
Total	1 787

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

#### Valorisation des contributions volontaires

Une contribution volontaire en nature est un acte par lequel une personne physique ou morale fournit à l'ARTC un travail (bénévolat), des biens (dons en nature) ou autres services à titre gratuit (mise à disposition de biens). Elle n'entraîne pas de flux financier.

Concernant le bénévolat, il s'agit pour l'ARTC de l'ensemble des bénévoles présents au sein des différentes antennes régionales de l'association, ainsi que les membres du conseil d'administration.

Pour valoriser ce bénévolat, un taux horaire de 14,43€\* est appliqué au temps que les bénévoles consacrent à l'association.

En 2021, l'ARTC a bénéficié des contributions volontaires en nature suivantes :

- Bénévolat pour 4.518 heures valorisées pour un montant total de 65.200€

\* SMIC horaire moyen 2021 avec un taux de charges sociales de 40%

**SECNO**  
28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

**Engagements financiers**

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

**SECNO**

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2021	12	Exercice N-1	31/12/2020	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>						
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	534 696	534 696		555 672	555 672	
1.1 Cotisations sans contrepartie	10 260	10 260		60	60	
1.2 Dons, legs et mécénat	499 364	499 364		545 548	545 548	
- Dons manuels	499 364	499 364		545 548	545 548	
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénat						
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	25 072	25 072		10 064	10 064	
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	539			1 382		
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	539			1 382		
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>				3 000		
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	291					
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	66 100	66 100		28 445	28 445	
<b>TOTAL</b>	601 626	600 796		588 499	584 117	
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>						
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	599 545	599 545		475 798	475 798	
1.1 Réalisées en France	599 545	599 545		475 798	475 798	
- Actions réalisées par l'organisme	320 749	320 749		347 345	347 345	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	278 796	278 796		128 453	128 453	
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	44 185	44 185		42 456	42 456	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	44 185	44 185		42 456	42 456	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	88 301	88 301		85 070	85 070	
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	4 597			2 226		
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	17			34		
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	63 380	63 380		58 964	58 964	
<b>TOTAL</b>	800 025	795 411		664 547	662 288	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	198 399	194 615		76 049	78 171	

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2021 12		Exercice N-1 31/12/2020 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	65 200	65 200		
Bénévolat	65 200	65 200		
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	65 200	65 200		
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	61 700	61 700		
Réalisées en France	61 700	61 700		
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	3 500	3 500		
<b>TOTAL</b>	65 200	65 200		

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

**Art. 432-17** Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	599 545	475 798	123 747	26.01
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	320 749	347 345	26 596	7.66
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	278 796	128 453	150 343	117.04
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	44 185	42 456	1 729	4.07
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	44 185	42 456	1 729	4.07
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	88 301	85 070	3 231	3.80
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	732 031	603 324	128 707	21.33
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	63 380	58 964	4 416	7.49
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>				
<b>TOTAL</b>	795 411	662 288	133 123	20.10

**SECNO**

28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

**Art. 432-17** Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12
			Euros	%
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>				
<b>1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
1.1 Cotisations sans contrepartie	10 260	60	10 200	NS
1.2 Dons, legs et mécénats	499 364	545 548	46 184	8.47
- Dons manuels	499 364	545 548	46 184	8.47
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénats				
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	25 072	10 064	15 008	149.13
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	534 696	555 672	20 976	3.77
<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	66 100	28 445	37 655	132.38
<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	194 615	78 171	116 444	148.96
<b>TOTAL</b>	795 411	662 288	133 123	20.10

<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	204 963	283 134	78 171	27.61
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	194 615	78 171	116 444	148.96
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	10 348	204 963	194 615	94.95

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

**Art. 432-17** Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12
			Euros	%
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	61 700		61 700	
Réalisées en France	61 700		61 700	
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	3 500		3 500	
<b>TOTAL</b>	65 200		65 200	
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>				
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	65 200		65 200	
Bénévolat	65 200		65 200	
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	65 200		65 200	

<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	79 807	49 289	30 518	61.92
(-) Utilisation	66 100	28 445	37 655	132.38
(+) Report	63 380	58 964	4 416	7.49
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	77 087	79 807	2 720	3.41

**Commentaires:**

**SECNO**  
28 rue Alfred Kastler - CS 50278  
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE  
SUR LES TUMEURS CEREBRALES  
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital  
75013 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

À l'assemblée générale de l'A.R.T.C.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

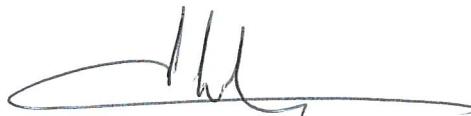
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à MONT SAINT AIGNAN,  
Le 4 avril 2022

Secno



**Franck DUCLOS**  
*Commissaire aux Comptes*